

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 4 MAI 2022

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 05/05/2022 au 05/07/2022

Début de séance : 18h45

Secrétaire de séance : Véronique CHAIZE

Présents : 19
Procurations : 2
Votants : 21

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/91 : CONVENTION DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AVEC LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la passation d'une convention de gestion des zones d'activité économique transférées au 1^{er} janvier 2017 avec la commune de La Voulte-sur-Rhône ;
- Autorise Monsieur le Président à procéder à la signature de ladite convention ;
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération, au chapitre et articles prévus à cet effet.

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/92 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE CONSERVATION ET DE SURVEILLANCE DES DIGUES DE LA DRÔME LORIOLE-LE POUZIN

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Émet un avis favorable** à la modification des statuts du Syndicat Mixte de Conservation et de Surveillance des Dignes de la Drôme Lorient-Le Pouzin, tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette modification statutaire.

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/93 : CONVENTION DE PRESTATION D'INFOGÉRANCE DU SYSTÈME INFORMATIQUE PAR L'EPIC NUMÉRIAN

Jérôme BERNARD (Président de NUMERIAN) ne prend pas part au vote.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 20 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** la convention de prestation d'infogérance du système informatique à passer avec l'EPIC Numérian ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer cette conventions et tout document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/94 : ACQUISITIONS FONCIÈRES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE ALPES ILOT FOMBARLET / LE TEMPLE À LAVOULTE-SUR-RHÔNE POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION DE RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'acquisition des 9 parcelles telles que mentionnées ci-dessus pour un montant total de 50 394,18 € HT, hors frais de notaire et d'enregistrement.
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ces ventes.

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/95 : AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT RELATIVE À L'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE MISE EN PLACE PAR

L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE"

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique, dont le coordonnateur est le SDE 07 ;
- Accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique ;
- Autorise le Président à signer la convention de groupement et à transmettre ses besoins, à savoir le détail des bâtiments à auditer ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/96 : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDÈCHE (SDE07) ADHÉSION A LA CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION D'AUDIT ÉNERGETIQUE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique, dont le coordonnateur est le SDE 07 ;
- Accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique ;
- Autorise le Président à signer la convention de groupement et à transmettre ses besoins, à savoir le détail des bâtiments à auditer ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/97 : CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATÉGIE FONCIÈRE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE-ALPES

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la convention proposée et jointe à la présente délibération avec l'EPORA et Saint-Julien-en-Saint-Alban ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention tripartite n°07B016 et tous les documents nécessaires à son application.

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/98 : CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATÉGIE FONCIÈRE AVEC LA COMMUNE DE LE POUZIN, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE ALPES

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la convention proposée et jointe à la présente délibération avec l'EPORA et Le Pouzin ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention tripartite n°07B016 et tous les documents nécessaires à son application.

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/99 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC "VOS TRAVAUX ECO" POUR LA GESTION DU FONDS CEE (CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE)

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

- **Approuve** le montage du dispositif CEE et son déploiement sur le territoire de Rénofuté ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention ci jointe avec VTE pour le compte des EPCI membres ;
- **Autorise** Monsieur le Président, à signer tous documents se référant à ce dossier ;
- **Autorise** la CAPCA à gérer les rémunérations du fonds CEE pour le compte des trois EPCI concernés du Centre Ardèche (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et Communautés de communes de Val'Eyrieux et Rhône Crussol), et à utiliser ce fonds

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/100 : BUDGET EAU POTABLE / REMISE GRACIEUSE - Mme CHALLET LIENGME Luce Hélène

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Accorde** une déduction pour la partie « eau potable » de 143 m³ ;
- **Accorde** la remise gracieuse à Mme CHALLET LIENGME Luce Hélène sur la part eau potable de sa facture, pour la période du 2^{ème} semestre 2021, selon le détail suivant :
 - part « eau/CAPCA » : 242,90 € TTC

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/101 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU COMITÉ D'ITINÉRAIRE DE LA VOIE DOUCE DE LA PAYRE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Approuve** la convention annexée définissant les modalités de partenariat entre la CAPCA et Ardèche Rhône Coiron pour la gestion de la Voie de la Payre ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/102 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE / CRÉATION D'UN RÉSEAU DES EAUX USÉES EN DOMAINE PRIVÉE DANS L'ENCEINTE DU CAMPING MUNICIPAL LE « CHABRIOUX »

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée (ci-annexée), entre la CAPCA (maître d'ouvrage) et la commune de Saint-Michel-de-Chabrillanoux pour les travaux de création d'un réseau d'eaux usées dans le secteur du camping Le Chabrioux (domaine public) et les travaux de réalisation d'un réseau de collecte dans l'espace de plein air Le Chabrioux
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/103 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-DURFORT SUITE AU TRANSFERT INTÉGRAL DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du personnel communal de Saint-Vincent-de-Durfort, ci-annexé ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1.

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/104 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF / REMISE GRACIEUSE - GENTHON Valérie

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Accorde** une déduction pour la partie « assainissement » de 93 m³ ;
- **Accorde** la remise gracieuse à Mme GENTHON Valérie sur la part assainissement de sa facture, pour la période du 2^{ème} semestre 2021, selon le détail suivant :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

- part « assainissement/CAPCA » : 133,24 € TTC
- part « assainissement/ Modernisation des réseaux » : 15,35 € TTC
- part « assainissement/ Véolia » : 30,47 € TTC

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/105 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF / REMISE GRACIEUSE – MAIRIE DE SAINT-PRIEST

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Accorde** une remise gracieuse à la mairie de Saint Priest d'un montant de 4 878,97 € TTC :
 - HT = 4 435,43 €
 - TVA = 443,54 €
 - TTC = 4 878,97 €

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/106 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF / REMISE GRACIEUSE – EIRL LEXTRAIT Laurent

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Accorde** une déduction pour la partie « assainissement » de 291 m³
- **Accorde** la remise gracieuse à la EIRL LEXTRAIT Laurent sur la part assainissement de sa facture, pour la période du 2^{ème} semestre 2021, selon le détail suivant :
 - part « assainissement/CAPCA » : 416,90 € TTC
 - part « assainissement/ Modernisation des réseaux » : 48,02 € TTC
 - part « assainissement/ Véolia » : 95,33 € TTC

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/107 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF / REMISE GRACIEUSE – GARDE Xavier

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Accorde** une déduction pour la partie « assainissement » de 803 m³ ;
- **Accorde** la remise gracieuse à M. GARDE Xavier sur la part assainissement de sa facture, pour la période du 2^{ème} semestre 2021, selon le détail suivant :
 - part « assainissement/CAPCA » : 789,41 € TTC
 - part « assainissement/ Modernisation des réseaux » : 132,49 € TTC
 - part « assainissement/ Véolia » : 634,21 € TTC

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/108 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF / REMISE GRACIEUSE – DE OLIVEIRA José

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Accorde** une déduction pour la partie « assainissement » de 1 980 m³
- **Accorde** la remise gracieuse à M. DE OLIVEIRA José sur la part assainissement de sa facture, pour la période du 2^{ème} semestre 2021, selon le détail suivant :
 - part « assainissement/CAPCA » : 1 946,48 € TTC
 - part « assainissement/ Modernisation des réseaux » : 326,70 € TTC
 - part « assainissement/ Véolia » : 1 563,80 € TTC

DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/109 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF / REMISE GRACIEUSE – CHABANNE Thomas et ROMESTANT Maryline

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Accorde** une déduction pour la partie « assainissement » de 559 m³ ;
- **Accorde** la remise gracieuse à M. CHABANNE Thomas et Mme ROMESTANT Maryline sur la part assainissement de leur facture, pour la période du 2^{ème} semestre 2021, selon le détail suivant :
 - part « assainissement/CAPCA » : 549,53 € TTC
 - part « assainissement/ Modernisation des réseaux » : 92,24 € TTC
 - part « assainissement/ Véolia » : 441,51 € TTC

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

**DÉLIBÉRATION n°2022-05-04/110 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF / REMISE GRACIEUSE –
COUTERON Pascal**

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Accorde** une remise gracieuse à M. COUTERON Pascal d'un montant de 227.93 € TTC :
 - HT = 207.21 €
 - TVA = 20.72 €
 - TTC = 227.93 €

Fin de séance : 19h30